

Greffier
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 7531

Concernant :

SAS PALM PROMOTION
Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

SAS PALM PROMOTION
Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

Numéro RCS : LILLE B 311 087 175

<16845/1977B00349>

Pièces déposées le 03/07/2006

Numéro : 2604299

Procès-verbal d'Assemblée du 20/06/2006

- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



03 JUIL. 2006

16845
4299

PALM PROMOTION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 984 560 euros
Siège social : centre europe azur
323 avenue du Président Hoover
59000 LILLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2006**

« QUATRIÈME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur Pierre VANDENBURIE, Commissaire Aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Le Commissaire Aux Comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait pas à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Le mandat de la société BRACQ VANDENBURIE ET ASSOCIES, Commissaire Aux Comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le remplacer, par le Cabinet CTN, représentée par Monsieur Henri-Luc SION, sis à LEZENNES (59260), Synergie Park 2 rue Louis Neel ; pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Le Commissaire Aux Comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait pas à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ».

Extrait certifié conforme

Georges LEBLON
Président

03 JUIL. 2006